

36 - Renouveaulement du marché des Correspondants de nuit

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : La création d'un service de Correspondants de Nuit (CDN) a été initiée par la Ville de Besançon en 2007, dans le cadre de son Contrat Local de Prévention et de Sécurité.

Cette démarche a fait l'objet d'une évaluation en 2009 qui a permis de souligner l'intérêt et la pertinence de ce service qui doit répondre aux constats et préoccupations rencontrés par certains quartiers de la Ville de Besançon. Il s'inscrit et participe à la veille sociale grâce à une présence humaine, la nuit, au moment où l'ensemble des services publics sont fermés. Ce service participe au maintien du lien social, à la lutte contre le sentiment d'insécurité tout en prévenant les dégradations de l'environnement résidentiel.

Depuis l'installation du service des Correspondants de Nuit, un bilan régulier de l'action est réalisé au regard des objectifs fixés initialement, le nombre de troubles nocturnes enregistrés par l'Observatoire de la Sécurité a baissé sur les quartiers d'intervention. Les CDN ont par ailleurs une intervention forte dans la gestion des regroupements en soirée et la nuit identifiés par les cellules de veille comme provoquant des nuisances. Ils sont enfin régulièrement sollicités pour réguler les troubles de voisinage et accompagner, rassurer des personnes isolées ou en détresse.

Les CDN ont quatre missions : la médiation, l'aide aux personnes, la veille résidentielle et la coordination avec les services de jour.

Pour assurer les missions qui sont les leurs, les correspondants de nuit adopteront plusieurs modes d'intervention :

- En priorité la réponse aux appels des habitants reçus à la permanence téléphonique ;
- Ensuite, l'intervention sur consigne en fonction des besoins repérés par le service ou par ses partenaires ;
- Enfin, l'intervention sur initiative lors des déambulations sur l'espace public, dans les immeubles d'habitats collectif ou sur leurs abords.

Le service des Correspondants de nuit a plusieurs fois évolué depuis sa création pour répondre le mieux possible aux besoins des habitants : horaires d'hiver et d'été (19 h - 0 h 30 du 1^{er} avril au 30 octobre et 18 h - 23 h 30 du 1^{er} novembre au 31 mars), prolongation du service à Battant et centre-ville le jeudi soir jusqu'à 2 h hors vacances scolaires, extension des périmètres d'intervention à Saint-Claude et au centre-ville, interventions ponctuelles hors secteur à la demande de la Ville.

Ce service est composé de 17 personnes (14 correspondants de nuit, dont 2 coordinateurs, 1 directeur, 1 chef de service, 1 agent administratif). Il reçoit 116 appels par mois en moyenne, intervient sur 94 % des appels reçus et réoriente les autres appels vers les services compétents. Les CDN interviennent en moyenne sur 120 rassemblements et 50 conflits de voisinage chaque mois.

Il est proposé de poursuivre l'intervention de médiation sociale de nuit en y apportant les adaptations nécessaires au vu du suivi régulier de l'activité du service et des besoins identifiés par la Ville pour répondre aux demandes des habitants en matière de tranquillité publique.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville de Besançon assurera la maîtrise d'ouvrage. Les principaux bailleurs sociaux apporteront une contribution à cette initiative qui fera l'objet d'une convention financière précisant les modalités de participation de chacun d'entre eux.

Le montant estimatif de la prestation est d'environ 950 000 € par an pour le service des Correspondants de nuit.

Pour renouveler ce dispositif, un marché d'une année, selon une procédure adaptée dans le cadre de l'article 30 du Code des Marchés Publics, sera passé. Cette période sera en partie consacrée à la discussion de la future stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité, conformément aux objectifs définis lors de la séance plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réunie le 17 juin 2014. Cette nouvelle stratégie définira également les évolutions éventuelles des interventions en médiation et de la présence sur les quartiers bisontins.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de poursuivre le dispositif des Correspondants de Nuit pour une année,
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché,
- de solliciter auprès des partenaires du dispositif les aides les plus larges,
- de mandater M. le Maire pour négocier et signer une convention financière définissant les modalités d'engagements des partenaires du dispositif,
- de s'engager à inscrire les montants nécessaires au budget 2015.

«M. Ludovic FAGAUT : On peut être stupéfait de la manière dont ce dossier à 950 000 € a été traité lors de la commission dernièrement et c'est vous qui encore ce soir parlez de méconnaissance des dossiers. Je pense qu'il ne faut pas que vous inversiez les rôles et que vous évitiez ces remarques infondées car je vais citer les propos qui ont été tenus durant la commission concernant ce dossier.

M. LE MAIRE : Par moi ?

M. Ludovic FAGAUT : Non, durant la commission concernant les correspondants de nuit sur un dossier à 950 000 €. Je cite : « nous avons une nouvelle réflexion sur les correspondants, on ne sait pas le devenir et on ne sait pas la politique municipale que nous allons mener par rapport au programme ». Je cite toujours : « donc on repart pour une année avec les correspondants de nuit pour se donner du temps, pour voir comment cela va évoluer. Nous sommes en réflexion sur le programme municipal ». Nous avons compris aussi durant cette commission que votre majorité est loin d'être en accord sur cette question. Je pense qu'on peut parler d'amateurisme et avoir une inquiétude lorsqu'on entend cela. S'entendre dire que l'on ne sait pas où l'on va sur un dossier à 950 000 €, je crois que c'est très léger comme méthode et c'est déconcertant en matière d'approche d'un dossier. Nous parlons effectivement ici d'argent public. Il me semble qu'en matière de prévention et de sécurité il y a des pistes à creuser, notamment avec la police municipale.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas ce qui a été dit, en tout cas je peux vous rassurer, moi je sais où je vais et spécialement dans ce dossier qui est un dossier très important. Ce qui a certainement été dit dans cette commission c'est qu'il y avait pour l'instant une réflexion par rapport à cela, ce qui est vrai, mais Danielle POISSENOT répondra. En tout cas nous nous savons bien où nous voulons aller.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET. Ce rapport bien sûr, ça vient d'être dit, manque de précision, d'évaluation. Vous faites référence à l'évaluation de 2009 il y a déjà 5 ans, et un bilan régulier d'actions de ce service et ce rapport est généraliste et imprécis. Vous parlez d'indicateurs sur lesquels vous reposez l'évaluation pour juger le résultat de ces 4 missions, où sont-ils, quels sont-ils ? Vous parlez de moyens que vous avez mis en œuvre pour un suivi objectif du service rendu à la population, quels sont les résultats pour une meilleure qualité de vie des citoyens, quels sont les résultats et comment évoluent-ils dans le temps au niveau de la prévention des incivilités, au niveau de la prévention et de la résolution des conflits dans l'espace public, au niveau de l'écoute et de l'orientation des personnes les plus fragiles, au niveau de l'accompagnement physique des personnes en terme de lien

avec les services sociaux ? Le sujet est tellement sensible que vous soyez aussi disert pour nous demander de renouveler un marché de près d'un million d'euros ? Imprécision encore à l'égard des bailleurs sociaux, vous allez solliciter auprès d'eux -je cite- les aides les plus larges. Donnez-nous des chiffres et dites-nous ce que vous ferez s'ils ne répondent pas à vos attentes. Allez-vous être contraint de faire comme à Dijon, supprimer ce service faute de soutien car c'est bien sûr la volonté et surtout la question du bien vivre ensemble au quotidien et pour y faire face, je vous l'accorde les correspondants de nuit jouent leur rôle mais c'est insuffisant. La police municipale a un rôle éminent à jouer en la matière, il faut le reconnaître, et il faut écouter les policiers municipaux. Vous savez que certaines nuits -vous y êtes allé- et plus particulièrement les jeudis et samedis, 50 % à 60 % des interventions recensées au niveau de la police nationale concernent des troubles à l'ordre public de type personnes alcoolisées sur la voie publique, nuisances sonores et tapage nocturne. La majorité de ces interventions ne sont pas gérées, les correspondants de nuit ont des moyens limités pour faire cesser ces troubles qui créent ce mal-être sécuritaire des Bisontins. Tout à l'heure vous m'avez posé la question des propositions, je vous en fais quelques-unes.

La première d'ailleurs, avant les propositions, c'est la question : vous avez parlé durant votre campagne de la création de 30 policiers municipaux, ne serait-il pas intéressant d'y réfléchir avec l'intégration de 9 agents pour la sécurité nocturne ? Ne serait-il pas intéressant de réorganiser les horaires de travail des policiers municipaux afin de couvrir des plages plus importantes surtout la nuit, l'attribution sur accord préalable d'armes non létales et de menottes aux agents municipaux affectés à ces missions, transfert de police nationale et police municipale de certaines missions de type nuisances sonores, un redéploiement de caméras de vidéosurveillance sur des secteurs sensibles, on en a parlé tout à l'heure, et enfin l'optimisation du centre de fonctionnement de vidéosurveillance afin que la police nationale puisse avoir la main. Enfin, évaluer l'impact coût/performances des correspondants de nuit. Vous avez compris que notre souci premier c'est l'évaluation de ce type de dispositif. Et comme nous parlons de sécurité, d'accompagnement, de prévention, je souhaiterais également avoir une réponse. Nous avons été interpellés tout à l'heure par des policiers municipaux qui étaient devant la salle du Conseil Municipal qui s'interrogent, du moins qui vous ont interrogé depuis un certain nombre de mois. On sait le travail qu'ils ont fait au quotidien pendant les travaux du tram et pour cause, on peut comprendre, il fallait fluidifier la circulation, je ne sais pourquoi, y avait-il des élections à ce moment-là ? Je crois savoir que oui. Cette fois-ci ils sont en quête, on leur a promis de renégocier en tout cas pas simplement leurs conditions de travail mais surtout leur indemnité de travail, on lit deci-delà des salaires de 1 600 € alors qu'il semblerait qu'ils aient une prime qui corresponde à la difficulté de leur travail, on entend tout et son contraire.

M. LE MAIRE : Oui c'est vrai.

M. Jacques GROSPERRIN : On entend également que la négociation devait se faire avant les élections et que vous leur auriez dit d'attendre les élections, que vous en discuteriez après et j'ai plutôt l'impression -c'est une question- qu'à ce jour ils sont en situation d'interrogation et le risque de l'interrogation au niveau des policiers municipaux, je peux comprendre qu'on soit dans un budget contraint, mais si on ne répond pas à leurs interrogations, à leurs difficultés, peut entraîner une certaine démotivation et il serait dommage que la démotivation des policiers municipaux entraîne d'autres problèmes au niveau de la Ville de Besançon qu'on aime tant.

M. LE MAIRE : Danielle répondra sur le fond. Par rapport à cela je vous répète que je sais très bien où je vais. Nous avons un programme en matière de sécurité et de prévention nous le respecterons. Donnez-nous acte, il y a 3 mois que nous sommes élus. Oui nous avons dit que nous créerions un certain nombre de postes de policiers municipaux nouveaux, entre 20 et 30, nous le ferons. Nous avons parlé aussi de modification des horaires, nous le ferons même s'il y a une discussion actuellement avec la police nationale pour savoir ce qui est le plus pertinent, à savoir quand peut intervenir la police municipale, quand peut intervenir la police nationale. C'est une discussion qui a lieu en ce moment avec eux et une convention sera prochainement signée. Concernant les caméras je vous ai répondu que le bilan sera fait prochainement et qu'actuellement nous sommes en phase 2 du déploiement, ce qui fait que dans quelque temps nous aurons une cinquantaine, 52-53 caméras sur la ville. Quand vous dites aussi qu'il faut donner la main à la police nationale c'est déjà fait puisqu'ils ont chez eux le renvoi des images. Concernant les policiers municipaux je ne leur ai pas dit qu'on verrait ça après les élections, on a simplement dit que le

problème actuel c'est le problème de tous les personnels, pas que les policiers municipaux. Il y a une négociation globale à avoir avec les personnels et nous avons dit effectivement que nous le ferions en avril ou mai 2014. Aujourd'hui il ne vous a pas échappé qu'il y avait quand même un certain nombre de crédits qui allaient nous manquer, donc nous sommes obligés de regarder cela globalement et le Directeur Général a reçu à plusieurs reprises encore hier matin -quand on dit qu'on n'écoute pas, je m'éleve en faux contre ça-, le Syndicat National de la Police Municipale qui est un des syndicats représentatifs. Il y a les autres syndicats : la CGT, FO et la CFDT que nous devons aussi recevoir pour une négociation globale. Le dialogue social c'est de s'adresser à tout le monde et pas à une catégorie de fonctionnaires. Quand on dit les salaires, par contre il y a eu une erreur dans la presse hier lorsqu'on a dit que j'avais reçu les policiers le matin -ce n'est pas très grave comme erreur mais je le précise-, je me suis certainement mal exprimé, je ne les ai pas reçus, c'est le Directeur Général qui les a reçus. Moi j'ai demandé, parce que vous dites que je suis un menteur concernant les salaires, voilà une feuille de paie sans nom, le salaire d'un policier municipal en net à payer, 13^{ème} mois compris, ce que j'ai dit, en début de carrière c'est 1 635,87 € en net, ce qui est donc bien supérieur à 1 600 €, ce que j'ai déclaré hier. Donc je n'ai déclaré que la vérité. Oui, 1 635,87 € c'est supérieur à 1 600 €, voilà avec le 13^{ème} mois. Donc tout cela est juste. Aujourd'hui vous comprendrez que dans la négociation salariale nous devons être prudents. Il y a un besoin chez les personnels municipaux mais comme chez l'ensemble des salariés actuellement dans notre pays. Il y a un problème de pouvoir d'achat, ce n'est pas vous qui me direz le contraire. Je suis tenu de gérer le budget entre autres le budget du personnel avec beaucoup de précision. Alors vous savez, quand on décide dans un budget qu'on veut maintenir la masse des salaires, enfin non vous ne le savez peut-être pas mais je vais vous le dire, à 1,5 % ou à moins entre 0 et 0,5 %, il ne faut pas qu'il y ait beaucoup de dérapages. Alors il y a effectivement la possibilité de diminuer le nombre d'employés, ça a déjà été fait dans certains secteurs mais aussi c'est du service à la population en moins et on ne le souhaite pas, nous sommes adeptes, vous le savez, du service public. Il y a aussi un engagement que j'ai pris, c'est de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'ensemble des Bisontins. Donc je n'irai pas dans des discussions comme ça pour faire plaisir à un tel ou à un tel, j'irai avec un esprit de responsabilité avec toutes les organisations syndicales pour traiter de tous les problèmes, pour faire en sorte que notre personnel soit bien traité et je pense qu'il l'est. J'ai encore reçu les syndicats cette semaine, et pour faire en sorte que je puisse effectivement respecter l'engagement n° 1 qui est de ne pas augmenter les impôts. Mais moi je l'ai dit tout à l'heure, je l'ai dit aux policiers que j'ai rencontrés en bas, je suis allé les voir pour discuter avec eux, je les connais presque tous, ce sont des gens qui font un métier difficile dont je salue le courage, ce n'est pas facile et je leur ai dit qu'on regarderait les problèmes globalement mais pas un par un. Voilà ce que je veux dire et mon objectif était de garder la qualité des services apportés à la population et c'était aussi de ne pas augmenter les impôts locaux, c'est important pour moi en tout cas.

M. Michel OMOURI : Tout comme mes collègues je suis stupéfait que vous n'ayez pas de vision globale sur les correspondants de nuit car l'enjeu aujourd'hui, pour vous, c'est de savoir si ce dispositif est toujours efficace en terme de prévention dans les quartiers. Je le dis, l'erreur que vous avez commise depuis 2007 c'est que vous n'avez pas mis en place d'autres dispositifs d'accompagnement avec les médiateurs de nuit. Aujourd'hui on voit le résultat sur Brulard. Echec total sur la politique de la ville. Lors des municipales nous avons lancé quelques pistes, à savoir modification des horaires d'intervention des correspondants de nuit. Excusez-moi mais les incivilités ne s'arrêtent pas à 0 h 30 mais bien au-delà. Tout comme nous avons réclamé l'installation d'un conseil des droits et devoirs des familles, Monsieur FOUSSERET, vous avez fait un copié collé de notre projet sécurité ...

M. LE MAIRE : Mais bien sûr !

M. Michel OMOURI : ... comme vous avez fait un copié collé...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un copié collé, c'est la loi Monsieur OMOURI !

M. Michel OMOURI : Laissez-moi terminer, vous pourrez vous exprimer ensuite.

M. LE MAIRE : Mais ne dites pas n'importe quoi.

M. Michel OMOURI : Il y a un numéro vert, tant qu'il était public, là vous l'avez aussi copié par rapport à nous, c'est que nous nous avons souhaité avoir un numéro vert, pourquoi ? Pour centraliser la totalité des incivilités sur Besançon qui va peut-être pouvoir permettre de mettre en place des dispositifs de prévention et voir, chose que chez vous vous avez du mal à admettre dans votre majorité, la partie répression entre police et justice.

M. LE MAIRE : De toute façon Monsieur OMOURI, je vais vous dire une chose : si entre 2002 et 2012 l'État dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, la RGPP, n'avait pas retiré 50 policiers à Besançon, nous n'en serions pas là. Oui nous n'en serions pas là Monsieur OMOURI. Quant au conseil des droits et devoirs c'est dans la loi et on n'a rien copié. Il va falloir un jour, d'ailleurs je remarque avec satisfaction que ce n'est pas M. GROSPERRIN qui le dit c'est vous, «arrêtez de copier notre programme», on l'a sorti avant le vôtre, alors point barre. S'il y a des idées communes sur les programmes, tant mieux, moi je m'en félicite. Mais je n'ai pas envie de discuter du passé, j'ai envie de discuter de l'avenir. Il va falloir un jour que vous arrêtez de parler des municipales quand même, parlez je ne sais pas, des sénatoriales, ça va intéresser ici, parlez des cantonales, parlez des régionales, les municipales c'est dans 6 ans. M. GROSPERRIN qui veut répondre parce qu'il est déjà intervenu.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous avez raison, il ne faut pas parler du passé mais je me rappelle quand même un certain Député à ce moment-là ou une certaine personne qui disait «je ne voulais pas entendre le bruit de bottes à Planoise», vous vous souvenez. Donc on peut se jeter à la figure beaucoup de choses, en 1996 et je crois que vous avez raison ce n'est pas bien de le faire.

M. LE MAIRE : En 1996, ce n'était pas moi le Député.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous étiez à ce moment-là Conseiller Général sur Planoise et vous aviez dit à ce moment-là «je ne veux pas entendre le bruit des bottes» parce que Claude GIRARD voulait mettre en place une police nationale...

M. LE MAIRE : Je ne me rappelle pas de ça. Vous me ressortirez le passage.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi j'ai l'article, j'ai les preuves. Les faits sont têtus Monsieur FOUSSERET. Deuxième chose, on ne va pas revenir sur ...

M. LE MAIRE : Monsieur DUMONT, vous n'avez pas la parole.

M. Jacques GROSPERRIN : Je tiens à remarquer et j'apprécie votre manière de mener les débats aujourd'hui ...

M. LE MAIRE : Eh bien continuez Monsieur GROSPERRIN, ne vous interrompez pas.

M. Jacques GROSPERRIN : ... parce que vous ne nous avez jamais coupé la parole jusqu'à maintenant et c'est très bien...

M. LE MAIRE : Je vous la coupe, je n'ai pas besoin de vos leçons. J'ai été aussi bien éduqué que vous.

M. Jacques GROSPERRIN : Je continue. 18 % vous avez dit tout à l'heure, 18 % mais lorsqu'on discute avec les policiers ils nous disent que c'est ce qu'ils appellent l'indemnité technique de prise de risque, etc. et lorsque je regarde une feuille de paie, on m'a montré la feuille de paye d'un brigadier, c'était 1 600 € par mois pour quelqu'un qui avait travaillé pendant 10 ans. Donc simplement la question qu'on posait tout à l'heure c'est que le respect pour eux vous l'avez. Mais à un moment donné, de leur dire chaque fois, de reporter chaque fois les réunions, de les reporter, de les reporter, je crois qu'à un moment donné il y a un risque grave de démotivation au niveau d'un service public qui est important. C'est pour cela que la question vous a été posée : à quand la réunion avec les policiers municipaux pour régler ce conflit ? Merci.

M. LE MAIRE : Je vous ai répondu que je discuterai globalement avec l'ensemble des syndicats puisque moi j'ai aussi un objectif que je veux respecter, c'est la non augmentation des impôts locaux. Je ne vous ferai pas ce plaisir de les augmenter. Je suis aux commandes donc je suis responsable. Je suis responsable devant l'ensemble des Bisontins.

M. Michel OMOURI : Dernière intervention, j'aimerais aussi vous interroger parce que lors de la commission on a eu, je dirais, une information mais vous allez pouvoir nous la confirmer. Il s'avère que dans votre majorité il y a deux visions, il y en a qui pensent qu'il faut baisser le nombre de médiateurs de nuit afin de réduire l'aide à l'ADDSEA pour recruter des policiers municipaux. D'autres pensent -je pense à nos amis Les Verts- qu'il faut laisser en l'état sans augmenter les effectifs de la police municipale. Donc maintenant, étant donné que vous êtes le patron de votre majorité, est-ce que oui ou non ce que j'annonce est vrai ou pas ?

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, réglez les problèmes dans votre majorité, entre autres au niveau national, et laissez-nous régler les nôtres. Réglez vos problèmes, vous n'êtes pas le mieux à même de nous donner des leçons. Mais je n'ai pas à répondre à ces questions (réactions), non, réglez vos problèmes, écoutez, chers amis de l'UMP, faites donc profil bas pour l'instant. Monsieur OMOURI vous n'avez pas la parole, c'est M. GONON qui a la parole.

M. Philippe GONON : Je ne reviendrai pas à l'occasion de ce rapport sur ce qui s'est passé rue de Belfort, des passages à tabac aux Clairs-Soleils, des tirs tendus de fusées de feux d'artifice contre les pompiers aux 408 parce qu'il est inutile de rappeler ces faits d'une gravité majeure pour comprendre que la délinquance a changé de nature, que la délinquance est devenue plus dure, plus agressive et que la réponse correspondants de nuit est inefficace face à ce type de comportement. Pour des faits moins délictueux sont-ils plus efficaces pour autant ? Ont-ils fait cesser les nuisances sonores des bars de la rue Bersot et de la rue de la Madeleine ? Non. Ont-ils fait cesser les défilés cyclistes à Micropolis ? Non. Ont-ils fait cesser des troubles du voisinage par exemple à Velotte ? Non. Il faut donc dénoncer le contrat des CDN et affecter ce million d'euros au renforcement de la police municipale sur l'équivalent de 25 postes de policiers formés, bien équipés et s'appuyant comme vous le disiez tout à l'heure sur la police nationale. J'ai rencontré quelques riverains du chemin des Journaux et du parc de jeux de Velotte. Ils vous parlent depuis deux ans au moins des troubles qu'ils subissent depuis l'ouverture du parc de jeux, troubles de la circulation, troubles du stationnement, tapage nocturne et depuis peu ils ont constaté l'apparition d'un marché de la drogue. Ils réclament avec espoir la clôture de ce parc, sa fermeture la nuit. Ils vous ont expliqué de vive voix leurs propositions pendant la campagne, l'exaspération aujourd'hui des habitants de ce quartier jusqu'alors calme et tranquille est au plus haut point. Voulez-vous les écouter, voulez-vous les entendre et procéder aux aménagements immédiats à hauteur de 20 000 € paraît-il pour qu'ils retrouvent la paix ?

M. LE MAIRE : Alors je vais vous dire une chose Monsieur, par rapport à Velotte, je n'agis jamais sous la pression, ça a plutôt l'effet inverse sur moi. J'ai même là les mails des personnes qui sont à la base de cette opération, que je retrouve d'ailleurs sur des listes dans des élections proches mais peu importe, chacun a le droit. Je suis allé à Velotte et j'ai dit que nous étudions la question -mais Monsieur GROSPERRIN, en off je vous dirai qui, je vous montrerai même les mails qu'on m'a envoyés-, on me menace, vous voulez que je vous le lise le mail que j'ai reçu, je vais vous le lire, on me menace parce que je suis allé rencontrer ces gens là-bas et je leur ai dit qu'on va étudier. On a fait des choses ; il y a des problèmes de stationnement, le problème a été traité parce qu'on écoute les gens. Ils voulaient qu'on mette des affiches pour rappeler les règles, on les a mises, ils m'ont parlé effectivement du fait de clore le parc. J'y suis même allé avec M. le Préfet un soir pour voir, avec la police, avec le Directeur Départemental et j'ai dit que nous étions en train d'étudier cela. Ensuite le problème c'est qu'il y a eu les élections et vous voyez on m'a même dit «alors Monsieur FOUSSERET qu'est-ce que vous faites» ? On m'a même dit «vous voyez, si vous ne prenez pas de mesures concrètes d'ici la fin de la semaine, mes voisins et ma famille, 63 voix s'opposeront à votre élection, donc vous avez intérêt à le faire vite». Je ne vous dis pas qui c'est, je vous dis simplement, je vous montrerai tout à l'heure, Monsieur GROSPERRIN, moi je ne fonctionne pas -non ce n'est pas vous qui m'avez écrit ça, vous n'avez pas la parole- je ne fonctionne pas comme cela. Vous n'êtes pas au courant ? Pensez-vous, voulez-vous que je vous montre le mail suivant ? Je vous montrerai tout à l'heure mais ce n'est pas le sujet. L'intérêt de ces petites bêtes-là c'est que ça

garde tout. Alors revenons au sujet, j'ai dit que nous regardions, que nous ferons l'étude mais nous ne faisons rien sous la pression. Ce n'est pas en venant manifester, en allant voir la presse, ce n'est pas ainsi que se règlent les problèmes puisque je vous le répète, ces problèmes-là, Monsieur GONON, ont déjà été pris en compte, ils ont déjà été réglés. Il est effectivement insupportable que des gens puissent venir nuire au calme dans un quartier, je suis d'accord, nous prendrons des mesures pour, elles sont à l'étude et nous le ferons quand nous aurons tous les éléments pour le faire et ce n'est pas la peine effectivement de venir manifester ici, ce que vous n'avez pas fait, vous, mais que certains veulent faire. Ce n'est pas comme ça que je fonctionne d'autant plus que les personnes dont vous parlez ont mon téléphone puisqu'elles m'envoient des SMS et même des photos. Maintenant je passe la parole à M. MOUGIN.

M. Philippe MOUGIN : Merci enfin dirais-je. J'ai compris en commission que les correspondants de nuit à moyen terme pourraient être remplacés par des policiers municipaux. A ce propos, j'entends là «le Front National, l'insécurité c'est son fonds de commerce», j'entends par ici «le Front National de la démagogie et de l'électoratisme». Oui mais voilà, que vous le vouliez ou non l'insécurité est bien réelle, présente dans notre ville. Il y a quelques mois à Besançon Planoise un véhicule de gendarmerie sortant du Centre Hospitalier Minjoz est pris à parti et caillassé dans une embuscade par des pseudo-supporters. Résultat : une femme gendarme blessée, réaction médiatique des politiques locaux : aucune. Plus récemment dans notre ville d'autres soi-disant supporters brûlent des véhicules, incendient des containers et des boîtiers électriques dans différents quartiers, dégradent un véhicule de pompiers, caillassent des véhicules de police. Bilan : des victimes choquées qui ne seront peut-être jamais remboursées.

M. LE MAIRE : Réaction des politiques locaux : immédiate.

M. Philippe MOUGIN : Des dizaines de milliers d'euros de dégâts, aussi des tirs d'arme automatique sont entendus dans les quartiers. Des faits criminels et délictuels qui se multiplient dans notre ville, encore tout récemment une embuscade avec véhicules et hommes armés de fusils d'assaut et armes de poing aux Clairs-Soleils, homicide rue de Belfort, agression en pleine ville au petit matin, une douzaine de cas d'usage des armes à feu, ce ne sont pas des armes blanches, recensés depuis le début de l'année à Besançon. Cela devient de plus en plus inquiétant. S'il est vrai à sa décharge que le Maire d'une ville n'est pas le chef de la police judiciaire, qu'il ne dirige pas les services de la police nationale, il n'en demeure pas moins le garant de la sécurité dans sa commune. Il est donc temps que les effectifs de police municipale soient augmentés conformément aux promesses électorales, qu'ils soient renforcés et soient redéployés dans la ville afin de lutter contre cette insécurité, assurer une présence préventive afin d'aider et de rassurer nos concitoyens, d'interpeller les auteurs pour les confier à l'officier de police judiciaire territorialement compétent, ce que dicte la loi, je le rappelle. Il nous sera rétorqué probablement que c'est l'affaire de la police nationale, que l'UMP au pouvoir a retiré 15 000 policiers nationaux et gendarmes. C'est vrai, vous avez raison, mais que fait le gouvernement PS après avoir abandonné le projet de création de places carcérales envisagées par la droite, il est aussi vrai qu'il veut maintenant libérer les détenus à tour de bras, prétextant le port d'un bracelet électronique qui fera le reste par magie. Quelle utopie ! Il est grand temps d'ouvrir les yeux et de réagir. Oui, chers collègues élus, dans la douleur les victimes n'ont pas d'étiquette politique et je sais de quoi je parle. C'est à ces victimes que nous pensons sans démagogie aucune car croyez-vous, entre victimes et auteurs notre choix de citoyens et a fortiori d'élus du Front National est fait depuis fort longtemps. Notre compassion va à cette étudiante qui, il y a une semaine à 5 h 30 du matin, en sortant de son petit boulot est agressée gratuitement par un multirécidiviste rue Battant en la poursuivant jusqu'à la Place de la Révolution, récidiviste connu qui est laissé libre le jour même. Notre compassion toujours sans démagogie ou politique électoratiste va à cet employé qui travaille dur pour payer sa voiture qu'un abruti, je dis bien un abruti, vient détruire par le feu en quelques secondes. Notre compassion va à ces pompiers, ces gendarmes ou policiers agressés lors de l'exercice de leurs missions. Ne vous y trompez pas, nous n'avons aucune espèce d'indulgence pour les auteurs de ces exactions qui ne sont pas de simples incivilités comme certains pourraient le déclarer et ce n'est pas stigmatiser des quartiers ou souffler sur les braises comme vous le dites, Monsieur le Maire que d'affirmer que des faits délictueux et criminels s'y déroulent. Ce n'est que dire la vérité qu'il faut regarder en face. Monsieur le Maire, chers collègues, vous n'ignorez pas, nous ne sommes pas dans un monde tout rose. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui notre groupe vous demande Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, de renforcer d'urgence, en tout cas dans les meilleurs délais, les effectifs de la police municipale devant la recrudescence des actes d'insécurité. De redéployer ces

derniers dans l'espace et dans le temps afin de lutter plus efficacement, en coopération avec les autres services de police nationale et de gendarmerie, contre cette insécurité de tous les jours qui pourrit la vie de nos concitoyens. De témoigner notre soutien et notre confiance aux membres de la force publique en ces moments très difficiles et aujourd'hui particulièrement à Besançon, de conforter le parc vidéosurveillance et enfin de condamner sans faille les auteurs de ces exactions quels qu'ils soient et de demander aux autorités judiciaires d'appliquer la loi envers ces voyous de la façon la plus impitoyable. C'est à ces conditions que nous rétablirons la sécurité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN, par rapport à ce que vous dites, je veux dire que nous n'avons aucun sentiment d'indulgence par rapport à ces voyous, nous non plus, ce n'est pas le propre du Front National, personne ici n'est d'accord avec cela.

M. Philippe MOUGIN : On est bien d'accord.

M. LE MAIRE : Je dis bien que personne ici n'est d'accord avec cela. Vous saluez le travail de la police municipale et de la police nationale mais je le fais aussi et je vais même à leur rencontre, avec M. le Préfet. Nous allons signer à nouveau une convention de partenariat avec la police nationale. La Ville fera elle ce qui est nécessaire, en matière de création de postes de policiers municipaux, nous l'avons dit dans notre programme et nous le ferons. Je demande aussi à l'État de remettre des policiers. Vous savez aussi quelle est la réponse, c'est que pendant des années, justement dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques on a vidé les écoles de policiers, on a vidé les écoles de gendarmerie, si bien que le peu de policiers formés, le peu de gendarmes formés ne suffisaient même plus à remplacer les départs en retraite. Quand on dit qu'il y a 15 000 postes de policiers qui ont été supprimés, c'est vrai, on ne peut pas dire que cela soit faux et il faut recréer des postes et les former. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ça et il y aura en Conseil Municipal d'octobre ou novembre la présentation d'un plan de tranquillité publique 2015/2020. Nous y traiterons la question des correspondants de nuit, la question de la prévention qui est importante aussi à mettre en place et de la sécurité, tout ça est complémentaire. Je voudrais vous demander de nous faire confiance car avec nos moyens nous ferons tout ce que nous pourrons pour répondre aux aspirations légitimes, et j'insiste là-dessus, aux aspirations légitimes de nos concitoyens pour plus de tranquillité. C'est effectivement un de nos devoirs et nous ne nous y soustrairons pas.

Mme Anne VIGNOT : Je voulais simplement dire que dans tout ce que nous venons d'entendre il y avait en réalité une description d'actes de nature extrêmement différente. Donc il est évident qu'à la diversité de ces actes il y a des actions qui vont se mettre en place qui seront effectivement différentes. Aujourd'hui il est question du dossier qui parle de correspondants de nuit. Donc la réflexion qui est menée à ce sujet prend en considération l'évolution d'un certain nombre de pratiques, d'une tension sociale qui trouve ses racines dans des natures différentes et qu'il faut traiter. C'est ce à quoi le plan qui vient d'être annoncé devra répondre. Ce que je voulais redire aussi pour répondre quand même aux éléments qui ont été annoncés ce soir, c'est qu'Europe Écologie a toujours été pour plus de présence humaine sur le territoire. Quand il y avait le débat sur la vidéosurveillance c'est ce qui était demandé. Concernant les correspondants de nuit, il faut regarder dans quelle mesure ils interviennent et sur quoi, il ne faut pas tout mélanger. Surtout on a comme volonté de mettre en place des éléments qui permettent de répondre à des besoins comme par exemple les lieux de rencontre où des choses se passent et Velotte est un lieu extrêmement intéressant puisque c'est un parc qui a trouvé un écho, qui a un succès extrêmement important. On a une très belle réussite, les gens y vont avec beaucoup de plaisir. Seulement on a des débordements et c'est bien là un exemple, on a des débordements de simple incivilité, des gens qui viennent simplement promener leurs enfants ne sont pas capables de ranger leur voiture là où il faudrait qu'elle le soit et on a d'autres débordements qui sont plus du domaine de la délinquance, d'ailleurs même de la délinquance de voisinage puisque certains se sont même permis de démonter des ensembles du parc de Velotte, donc on a vraiment tout un ensemble de natures d'incivilités et de délinquances qui sont sur notre territoire et qu'il faut qu'on traite. Ici aujourd'hui on parle des correspondants de nuit ; effectivement il y a une réflexion qui se met en place, Europe Écologie a toujours dit : il faut de l'humain sur le territoire, il faut du dialogue, il faut de la présence. Par contre il y a une incohérence, si on considère que les correspondants de nuit ne sont pas adaptés, eh bien alors pourquoi est-ce qu'on augmenterait leur temps d'activité dans la nuit par exemple ? Donc il faut se poser les vraies questions, on est en train de le

faire et il nous faut laisser le temps de poser les termes au vu des différents types d'actions, des différents types de délinquances et d'actes d'incivilité.

M. LE MAIRE : Oui il faut de l'humain, il faut de la technologie, il faut les deux, tu as raison.

M. Pascal BONNET : Vous avez dit tout à l'heure que les élus UMP devaient faire profil bas, pour ma part je ne ferai pas profil bas, je n'ai pas du tout l'intention et je ne vois pas pourquoi je le ferais et d'ailleurs pourquoi le feraient les élus UMP de ce Conseil Municipal. L'UMP est en crise c'est notoire, c'est médiatique, c'est quotidien, en voie de régénération je le souhaite. Pour ma part j'ai toujours payé mes notes de téléphone donc je dis ce que je pense et j'affirme ce que je pense et on ne m'empêchera pas de le dire.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, continuez à payer vos notes de téléphone.

M. Pascal BONNET : Je pense qu'au sein de l'ensemble de nos partis on est des élus, des militants de terrain qui pouvons nous regarder dans la glace les uns comme les autres, donc on ne va pas faire entrer d'autres débats ici parce qu'on n'en sortirait pas et comme vous le dites régulièrement on ne parle pas de politique nationale, on ne revient pas sur le passé même si vous le faites régulièrement, donc je vais revenir au sujet.

Et en réponse à Anne VIGNOT bien sûr on parle là des correspondants de nuit mais ça s'inscrit dans une politique globale. Vous avez pris des engagements de campagne, il y a eu aussi de notre côté des propositions, on est là aussi pour parler globalement de cette problématique qui est une problématique qui touche les Bisontins dans tous les quartiers. Et on n'est pas là aussi pour avoir un discours de répression uniquement, on a le souci de la prévention, on a le souci des victimes, ce qui n'est pas réservé à des élus, je crois qu'on a tous ici le souci des victimes et de la paix dans cette ville. Donc il faudrait revenir au fond du sujet et quand des questions sont réellement posées et quand, entre autres, Michel OMOURI vous dit qu'il y a au sein de votre majorité des désaccords, des divergences, vous dites vous-même que vous êtes le patron, vous aurez à clarifier la position de la majorité même si tout le monde n'est pas d'accord chez vous et les Bisontins ont besoin de savoir, il y a eu des engagements de votre part, sur quoi vous allez aller. Il y a un sujet qui est très simple et très clair et qui est dans une logique de responsabilisation qui est essentielle que Michel OMOURI a évoqué tout à l'heure, c'est le conseil des droits et devoirs des familles, est-ce que sur ce point-là qui est quand même très simple, qui ne nécessite pas des heures de débat entre vous, est-ce que vous êtes prêt à l'appliquer rapidement ?

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET nous avons un programme électoral, nous le tiendrons. Donnez-nous acte quand même qu'il y a 3 mois que nous sommes élus. Nous avons 6 ans pour le mettre en place, on ne va pas attendre 6 ans pour augmenter les effectifs de la police mais ne nous demandez pas d'avoir en 3 mois réparé les dégâts de plusieurs années qui nous ont fait supprimer tant de policiers.

Monsieur GONON vous êtes déjà intervenu combien de fois ? Une fois, je vous laisse le bénéfice du doute.

M. Philippe GONON : Je n'ai pas l'habitude de vous trander là-dessus. Je voulais simplement vous dire deux choses, vous remercier de ce que vous avez dit sur le quartier de Velotte et des mesures que vous allez prendre rapidement.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas à me remercier. J'ai dit que j'allais étudier et je prendrai les mesures qui s'imposent.

M. Philippe GONON : C'est bien d'étudier. Dans ce cadre-là, je voudrais simplement rappeler que les demandes ne sont pas exigeantes, ne sont pas terribles, c'est faire respecter des règles de stationnement et de circulation pour éviter un certain nombre de dangers et simplement clôturer un parc pour qu'il soit fermé la nuit afin qu'il n'y ait pas de débordements. Ce n'est pas compliqué, ce ne sont pas des gens excités ou violents, ils demandent simplement de la tranquillité. J'en connais certains qui travaillent la nuit et qui veulent dormir en fin de nuit...

M. LE MAIRE : Ils ont raison, moi j'aime bien dormir la nuit aussi.

M. Philippe GONON : Ce sont des choses simples, ce sont des citoyens comme vous et moi, ce sont des gens qui paient leurs impôts, ce sont des gens qui sont normaux et qui réclament une certaine tranquillité, c'est tout. Donc merci de faire pour eux ce que vous pouvez faire le plus rapidement possible.

M. LE MAIRE : Nous ferons pour eux ce que nous faisons pour tout le monde. Simplement si vous imaginez qu'en fermant un parc on va régler le problème, parce qu'il y a deux avis par rapport à ça, même en mettant un grillage de 2 mètres de haut, le parc fermé ça permet lorsqu'on est à l'intérieur de rendre ce qui est à l'intérieur assez inaccessible. Donc ce n'est pas si évident que ça Monsieur. Alors que ces gens-là le supportent mal je le comprends totalement mais ne croyez pas que ça se règle d'un coup de baguette magique. Sur le stationnement je vous ai même montré les photos, ça a déjà été fait. J'observe d'ailleurs qu'un certain nombre de personnes qui habitent dans le secteur ne respectent pas ce que nous avons mis en place entre parenthèses. Ils l'ont demandé mais ils ne le respectent pas, j'ai même des photos où on voit leurs voitures garées sur les stationnements interdits mais enfin ça vous savez c'est habituel. Alors ici dans cette municipalité on ne traite pas les gens différemment, ce n'est pas ceux qui hurlent le plus qui sont traités plus vite que les autres, on traite tout le monde de la même façon mais ce n'est pas parce qu'ils manifestent qu'on ne traitera pas non plus le problème. On traite le problème de façon équitable pour tout le monde et puis vous savez, les problèmes de sécurité se posent dans toutes les villes, dans toute la France, c'est un problème partout. Et il n'est pas réglé donc nous prendrons notre part.

M. Laurent CROIZIER : Pour préciser que le groupe MODEM souscrit aux propos de l'UDI et de l'UMP et en matière d'insécurité et d'incivilité les responsables politiques doivent avoir le courage d'aborder ces thèmes sans bien pensance mais bien évidemment d'une façon démocratique et juste. Ne pas les aborder ce serait se cacher les yeux et faire affront à ceux qui vivent les problèmes au jour le jour et faire du déni de réalité, c'est faire le jeu du Front National et je ne voudrais pas que demain dans la presse il soit écrit comme le mois dernier que le Front National crée les débats, même le jeu ou quelque chose comme ça puisque tout le monde a participé à ce débat. Merci.

M. LE MAIRE : Vous savez, je ne contrôle pas ce qui est écrit dans la presse, Dieu merci d'ailleurs. La presse est libre et indépendante, elle le fait voir très souvent et tant mieux. Mais vous savez, cette préoccupation, Monsieur CROIZIER, vous avez raison de le dire, c'est la préoccupation de tout le monde ici.

M. Philippe MOUGIN : Je répondrai d'emblée à M. CROIZIER qu'on n'est pas responsable des actions des journalistes, d'ailleurs on en est assez victime, vous le savez bien. Au lendemain des élections européennes on a vu sur un site bisontin «le retour de la peste brune» et comparé les électeurs du Front National à des rats. Alors je ne pense pas que ce soit bien dans la démocratie, voyez-vous. Peut-être vous ne l'avez pas vu mais nous l'avons bien vu. Ça a été retiré à notre demande, avant notre demande même, il faut être juste, par le patron de ce média qui a trouvé des choses pas très admissibles, vous l'admettez aussi je suppose. Donc pour répondre à Mme VIGNOT je prends acte de vos réponses. J'ai noté en commission que les correspondants de nuit n'intervenaient pas non plus dans les propriétés privées. Donc je ne vois pas l'intérêt finalement d'avoir des correspondants de nuit qui n'interviennent que dans un secteur public tandis qu'un policier municipal peut intervenir partout.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN vous devriez savoir que même la police nationale, même la gendarmerie n'intervient pas dans un appartement privé si elle n'y est pas autorisée.

M. Philippe MOUGIN : Non je parle dans une propriété, des immeubles.

M. LE MAIRE : Pourquoi voudriez-vous que les correspondants de nuit aient plus de pouvoir qu'un gendarme, qu'un policier ?

M. Philippe MOUGIN : Si, dans les lieux publics, excusez-moi la police nationale comme la police municipale ...

M. LE MAIRE : Dans les lieux publics.

M. Philippe MOUGIN : Oui mais même un parking d'une copropriété ...

M. LE MAIRE : Non ! Alors je suis quand même très surpris, s'il y a une personne qui ne devrait pas dire ça c'est vous.

M. Philippe MOUGIN : Je m'inscris en faux parce que sur un parking... écoutez c'était mon métier, je pense que je connais.

M. LE MAIRE : C'est ce qui m'inquiète justement parce que moi lorsque je demande à la police nationale d'intervenir sur du privé, ou la police municipale, on me dit qu'on ne peut pas le faire.

M. Philippe MOUGIN : Non mais sur un parking privé la police nationale est compétente autant que les gendarmes.

M. LE MAIRE : Un parking public, oui.

Mme Danielle POISSENOT : Simplement au départ je voudrais déjà rassurer M. ACARD ...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas sûr que tu y arrives.

Mme Danielle POISSENOT : ... peut-être et lui préciser que s'il ne l'a pas compris dans la commission, que ce qui avait été plus ou moins dit et ce que je vais préciser très clairement ce soir, pour une meilleure prise en compte de l'évolution de la problématique de la tranquillité publique, le Maire, l'équipe municipale et ses services travaillent actuellement sur un projet stratégique de maillage de territoire avec la police municipale, avec la police nationale, avec les CDN, avec le personnel de terrain, avec les associations et avec la vidéosurveillance. Tous ces outils sont nécessaires pour assurer la tranquillité que tout Bisontin est en droit d'attendre. Nous sommes aujourd'hui et je le précise également sur l'élaboration d'une convention police municipale - police nationale avec le Préfet, le DDSP qui est le directeur des services de la sécurité publique, pour une collaboration et un partenariat essentiel de nos forces, indispensable pour assurer la tranquillité des Bisontins et la sécurité également. Nous souhaitons prolonger; et c'est la raison pour laquelle le dossier passe aujourd'hui, d'une année la convention des CDN pour nous permettre de mettre en place une nouvelle stratégie qui prendra en compte les évolutions des besoins des Bisontins en matière de tranquillité publique en fonction des quartiers sensibles comme ça a été dit aujourd'hui, du centre-ville et des quartiers plus tranquilles également. La mise en place de cette stratégie, avec l'embauche de policiers municipaux, on vous le confirme, se fera dans le courant de l'année 2015 et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons reconduire d'une année la présence des CDN sur les quartiers de façon à continuer d'assurer cette tranquillité. Donc la décision est prise en accord avec l'ADDSEA et je remercie la Présidente qui est là que je salue.

M. Julien ACARD : Je ne sais pas pourquoi Mme POISSENOT m'interpelle, je ne suis même pas dans la commission concernée, donc je ne vois pas. Dans votre fameux plan stratégique vous y avez intégré les bisounours ?

M. LE MAIRE : C'était M. FAGAUT qu'elle interpellait, ce n'était pas vous.

M. Frédéric ALLEMANN : Il y a toujours beaucoup de confusion quand on parle tranquillité publique où on mélange l'insécurité, le sentiment d'insécurité et les problèmes de délinquance ou d'incivilité. Je rappellerai simplement que le service des correspondants de nuit a des objectifs très précis que nous avons définis. C'est développer une présence de proximité afin de rassurer les habitants en étant présent rapidement le cas échéant, sur appel téléphonique, en réapprenant à chacun à échanger, en réglant et prévenant les problèmes par le dialogue. Donc ce sont des médiateurs avec une formation de médiation. Les missions relevant des correspondants de nuit notamment par la médiation sociale dans les lieux communs des immeubles d'habitat social uniquement -effectivement pas dans les copropriétés privées parce qu'ils ne cotisent pas, ne participent pas au financement des correspondants de nuit. S'ils souhaitent le faire, ils peuvent bénéficier du système s'ils acceptent de payer la cotisation, qui est très

faible pour une copropriété, l'aide et l'assistance éventuelle aux personnes en difficulté- c'est d'ailleurs pour cette raison que le CCAS participe au financement des correspondants de nuit parce que je ne vois pas autrement pour quelle raison il le ferait la veille résidentielle du patrimoine des bailleurs et des espaces publics de la Ville de Besançon et enfin la coordination avec les services de jour. Donc je voudrais rassurer, il est toujours difficile de faire une évaluation d'un tel service. Par contre le bilan des correspondants de nuit est établi au jour le jour et de manière très précise.

Et je vais vous dire brièvement parce que je ne veux pas prendre la parole trop longtemps, on a de plus en plus d'appels, je crois qu'au mois de mai 2014 on a eu 450 appels dans le mois, 44 % des appels concernent des troubles de voisinage. Qu'appelle-t-on troubles de voisinage ? Ce sont des bruits domestiques, la musique, la télé du voisin qui est trop forte, des regroupements festifs un peu bruyants, des animaux de compagnie un peu bruyants, des disputes intrafamiliales, des troubles de la personnalité. Je ne vois pas comment des policiers municipaux pourraient répondre à ça, des disputes intrafamiliales, je ne vois pas. 22 % des appels sont des personnes en détresse qui sont isolées. Encore une fois c'est par le contact régulier, pour ne pas dire permanent, des correspondants de nuit qu'on permet de traiter cela. Donc je vous rassure, on a un bilan très précis des correspondants de nuit et effectivement on prolonge d'un an cet appel d'offres parce que je ne vois pas comment on pourrait supprimer un tel service d'un seul coup sans rien faire à la place. Mais je reste persuadé -c'est une conviction personnelle- que les policiers municipaux ne pourront pas répondre à cette demande très précise. Si on supprime tous les appels qui se font, je ne vois pas comment le 17 ne serait pas submergé, il serait dans l'incapacité de répondre. Et puis je veux vous rassurer, ce n'est pas parce que la police nationale est présente qu'il n'y a pas de délinquance voire de criminalité. Donc ce n'est pas parce qu'on a un service de correspondants de nuit qui nous coûte effectivement très cher, et compte tenu des problèmes financiers que nous allons rencontrer il est légitime que l'on se pose la question notamment en prenant en compte le prix de ce service, de savoir s'il faut le continuer, mais on ne peut pas le supprimer sans proposer autre chose à la place.

M. LE MAIRE : Vous avez compris que c'était une préoccupation de tout le monde et je pense que c'est réel, donc je demande de voter sur ce rapport, quels sont ceux qui sont contre ? 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 10».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5 (3 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.